

Action sociale infos

Juillet 2021

La lettre d'information de l'action sociale du ministère de l'Intérieur



A LA UNE

Vaccinés pour l'été !

Alors que de nombreuses restrictions ont été levées à la fin du mois de juin, une période plus légère de vacances s'ouvre à nous, sans que les gestes barrières notamment sur le lieu de travail, soient oubliés.

Mais pour partir en vacances l'esprit tranquille et la santé protégée, une solution : la vaccination !

Alors vous vous demandez comment faire avant votre départ de votre lieu de résidence habituel, vous prenez votre agenda et vous vous questionnez sur la date de la deuxième dose... voici les réponses à vos questions :

- Vous avez déjà contracté le covid avec ou sans symptômes, même il y a plus de 6 mois ?

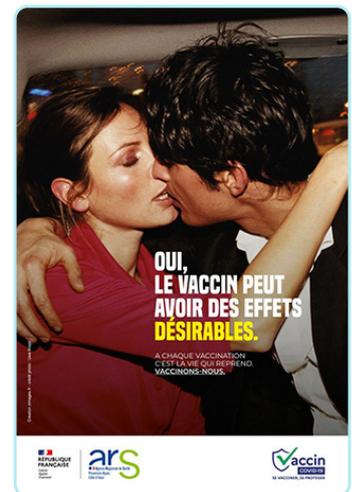
➔ **Une seule dose de vaccin suffit, prenez rendez-vous avant votre départ en vacances.**

- Vous craignez que la date de la deuxième injection tombe pendant vos congés ?

➔ **Le délai entre les 2 injections a été élargi de 21 à 49 jours, soit plus de 6 semaines.**

- Vous rêvez de vous rendre à un concert sur votre lieu de vacances et ne savez pas où passer un test PCR juste avant ? Vous souhaitez réserver à la dernière minute un voyage à l'étranger ? Vous prévoyez de passer vos vacances dans une région qui vous est chère mais où l'évolution du variant delta est particulièrement surveillée ?

➔ **N'attendez plus, vaccinez-vous dès maintenant !**



Pour prendre rendez-vous : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/>

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/740-poursuite-de-la-lutte-contre-le-covid-19>

Le Pass sanitaire, comment ça marche ?

Pour avoir accès au Pass sanitaire, il convient de présenter l'une des trois preuves suivantes :

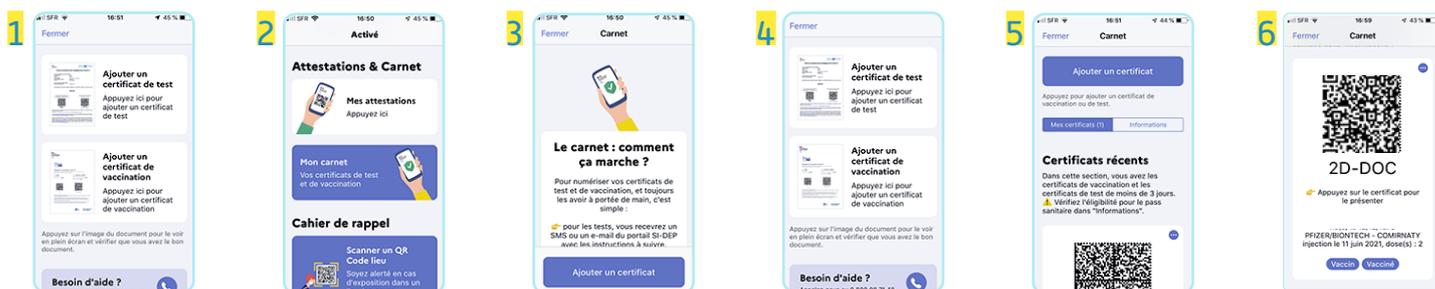
- ➔ la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique ;
- ➔ le certificat de rétablissement covid-19 ;
- ➔ le certificat de vaccination.

Ce dernier est remis par le centre de vaccination après l'unique injection si vous avez eu le covid, ou après la deuxième injection si vous ne l'avez pas contracté.

Rendez vous ensuite sur l'application Tous Anti Covid, à télécharger sur votre smartphone si vous l'avez pas encore fait.

Allez dans la rubrique Mon carnet / Vos certificats de test et de vaccination :

- 1^{re} page : des explications sur les certificats de test et de vaccination
- 2^e page : vous choisissez entre les deux documents
- 3^e page : Scannez le QR Code sur votre document
- 4^e page : Appuyez sur ajouter un certificat
- 5^e page : Votre QR Code 2D-DOC est généré à vos coordonnées et c'est celui-ci que vous présenterez directement via l'application Tous Anti Covid afin d'assister à des événements de 1000 personnes et plus.



Si vous ne souhaitez/pouvez pas télécharger cette application, vous présenterez l'attestation papier qui vous a été remise.

Depuis le 27 mai, toutes les personnes vaccinées, y compris celles qui l'ont été avant le 3 mai, peuvent **recupérer leur attestation de vaccination sur le « portail patient » de l'Assurance Maladie**. Par ailleurs, n'importe quel professionnel de santé pourra retrouver une attestation de vaccination et l'imprimer si une personne le demande.

Dans le détail, les lieux dont l'entrée nécessite le Pass sanitaire :

- les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples ;
- les chapiteaux, tentes et structures ;
- les établissements d'enseignement artistique, lorsqu'ils accueillent des spectateurs ;
- les salles de jeux ;
- les établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire ;
- les établissements de plein air autres que les parcs zoologiques, d'attractions et à thème ;
- les établissements sportifs couverts ;
- les événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.

Pour en savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



SANTÉ

Don du sang, maintenant c'est urgent !

Alors que les réserves de sang sont au plus bas, **l'établissement français du sang lance une opération #Prenez le relais du 9 juin au 9 juillet 2021** afin que le nombre de dons puissent augmenter avant l'arrivée des vacances d'été, période traditionnellement faible en collecte.

Le nombre d'opérations reportées en raison de la crise sanitaire, et actuellement reprogrammées, fait augmenter le besoin.

Actuellement de 85 000 poches, les réserves risquent d'être insuffisantes si le nombre de 120 000 n'est pas atteint d'ici mi-juillet.

Le don du sang est possible après une injection de vaccin contre la covid 19 sans aucun délai à respecter.

N'hésitez plus : donnez pour sauver des vies !

Pour prendre rendez-vous :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>



Journées prévention santé Police au CSP de Brest et à la DDSP de Montpellier

La DRCPN a organisé, les 28 mai et 4 juin 2021, en partenariat avec la MGP, Intériale, la FSPN et la GMF, des journées prévention santé (JPS) respectivement à la CSP de Brest et à la DDSP de Montpellier.

Plusieurs ateliers y étaient organisés par les différents intervenants : ateliers alimentation et santé, analyse de la composition corporelle, dépistage et évaluation du stress, ergonomie sur le poste de travail (véhicule et bureau), activités sportives (combiné policier), ateliers de sophrologie, techniques de récupération brèves et ateliers de prévention routière.

La veille un module destiné aux nuitoux a également été organisé, lors de la prise de service.

Les policiers ont pu bénéficier des recommandations d'un professionnel sur le sommeil, la nutrition et les troubles musculo-squelettiques. Des conseils ont été prodigués visant à mieux récupérer en adaptant les cycles de repos et de sommeil.

Les fonctionnaires étaient très satisfaits de la mise en place de ces actions et souhaitent qu'elles puissent être renouvelées dans les prochaines années.

Renseignements : DRCPN / SDPAS / Pôle partenariats - Tél. **01 80 15 46 81 / 48 49**.



La Mission de reconversion et de réorientation de la Police aide un policier adjoint (ancien ADS) à réaliser son rêve



Grégory, 28 ans : «Courage, ténacité et réussite ! »

Policier adjoint (ancien ADS) à la Direction zonale de la police judiciaire de Strasbourg, Grégory a décidé de croire en son rêve de toujours : réussir le concours de gardien de la paix et devenir policier.

Après un parcours scolaire compliqué et plusieurs échecs au concours, Grégory a bénéficié de l'aide de la Mission de Reconversion et de Réorientation de la Police.

Il a profité d'un soutien et d'un accompagnement spécifique composé de plusieurs entretiens et d'une préparation à l'épreuve orale.

Il a aussi été soutenu par sa hiérarchie. Tous les policiers adjoints n'ont pas la chance de passer des oraux blancs devant des policiers expérimentés.

Le soutien de la M2RP a été très précieux. Il a pu analyser et comprendre ses erreurs, définir son profil professionnel et identifier ses atouts. Cela lui a redonné confiance et lui a permis de se projeter dans l'avenir, de construire un plan de carrière en réfléchissant aux postes qu'il souhaiterait occuper demain dans la police nationale. Sa préparation pour le concours était plus solide. Il a ainsi réussi le concours de gardien de la paix.

Il résume son expérience en disant que la police est une maison qui sait donner sa chance à tous, indépendamment des parcours de vie de chacun. Il faut aussi savoir être fort face aux moments de doute et savoir trouver les bonnes personnes vers qui se tourner. Chaque situation est différente : il faut garder le cap, ne pas perdre de vue ses objectifs et surtout ne pas rester seul. C'est d'ailleurs aussi en cela que le soutien de la M2RP a été primordial.

N'hésitez à pas contacter le M2RP pour vous aider dans votre parcours !

Pour en savoir plus : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/M2RP-mobilite-reconversion>

Il est encore temps de renseigner le baromètre social !

Le 17 juin dernier était diffusé sur les boîtes professionnelles de tous les agents des préfectures, sous-préfectures et SGCD un lien leur permettant d'accéder aux questions de ce baromètre social.

La date de clôture de l'enquête est fixée au 9 juillet, il vous reste donc encore quelques jours pour faire part des conditions et relations de travail dans votre service, avec des questions ouvertes favorisant l'expression de toutes vos idées.

Comptez 15 à 20 mn pour remplir le questionnaire qui sera analysé anonymement par l'organisme BVA.

Si vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez adresser un mail à :

barometre-prefectures@enquetes.bva.fr

ou à votre responsable informatique local s'il s'agit d'une question d'accès.

Une forte participation est attendue afin de mieux évaluer la qualité de vie au travail en préfectures, sous-préfectures et SGCD.

Résultats pour l'ensemble du territoire : cet automne !



La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC)

De quoi s'agit-il ?

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la PSC dans la fonction publique redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de PSC de leurs personnels, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ceux-ci, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.

Elle instaure notamment **une participation obligatoire des employeurs publics en matière de PSC en « santé »**, à hauteur d'au moins 50 % du financement d'un panier de base défini au code de la sécurité sociale. La participation de l'employeur à la « prévoyance » est facultative.

Un décret d'application en Conseil d'État, annoncé pour le début de l'année 2022, devra préciser le cadre de ce nouveau dispositif, pour les employeurs de l'État. Ce nouveau régime devrait entrer en vigueur à compter de 2024.

Dans l'attente l'ordonnance instaure une phase transitoire. A compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à date de mise en œuvre du nouveau dispositif, **le ministère de l'Intérieur comme tous les employeurs de l'État, remboursera aux agents une partie du montant de leur cotisation de PSC destinée à couvrir les frais de santé.**

Un décret relatif à ce remboursement élaboré par la direction générale de l'administration et de la fonction publique est annoncé pour le courant de l'été ; il fixera le montant du remboursement forfaitaire par mois et par agent, visible sur la fiche de paye.

Comment bénéficier de ce remboursement ?

Des informations pratiques (conditions du versement et justificatifs à produire) seront communiquées, après la parution du décret.





HANDICAP

Le handicap psychique

La DRH a diffusé en mars dernier un guide de bonnes pratiques pour **accueillir** dans de bonnes conditions **un agent en situation de handicap psychique** dans un collectif de travail et faciliter son intégration en donnant des éléments d'information sur les dispositifs existants pour accompagner professionnellement les agents concernés.

Ce guide a été réalisé avec le concours de **l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)** qui est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques (dépression, bipolarité, psychose...). Elle compte plus de 14 000 adhérents.

L'un de vos proches souffre de troubles psychiques ?

Le soutien des familles par l'accueil et l'écoute est au cœur des missions de l'UNAFAM qui dispose depuis 1997 d'une **ligne téléphonique Ecoute-famille**. Ce service d'écoute anonyme est assuré par des psychologues cliniciens formés à la psychopathologie et à l'écoute téléphonique par téléphone. Il est souvent le premier point de contact entre l'UNAFAM et les personnes qui doivent faire face à la maladie psychique d'un proche et souhaitent évoquer une situation particulièrement difficile (appréhension d'une crise imminente, incompréhension de la maladie, épuisement...). Cet accueil professionnel a pour but d'accompagner les interrogations et la réflexion, aidant ainsi les proches à trouver des ressources et à sortir de l'isolement. **Ce service Ecoute Famille a traité 8115 appels en 2020.**

Pour en savoir plus : <https://www.unafam.org/>

La ligne est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 (17 h 00 le vendredi) au **01 42 63 03 03**.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES



Une Cvthèque pour le ministère de l'Intérieur auprès de l'association Hanploi

Le ministère de l'Intérieur souhaite améliorer le recrutement des personnes en situation de handicap, en optimisant l'adéquation entre les besoins des services et les compétences des agents.

C'est pourquoi, la SDASAP vient de renouveler son adhésion à une CVthèque auprès de l'association Hanploi, premier site national de recrutement de personnes en situation de handicap. Elle bénéficiera désormais d'un **abonnement annuel avec un nombre illimité d'utilisateurs, l'objectif étant de faciliter la tâche des services en charge du recrutement car en l'état actuel, l'identification des postulants reste difficile alors qu'un actif handicapé sur quatre est en recherche d'emploi.**

Outre la possibilité de publier des offres d'emplois, cette plateforme utilise un large panel de sourcing et va au cœur des dispositifs pour trouver des candidats par le biais de recherches ciblées en fonction de leurs compétences, de leur niveau de diplôme mais aussi par zone géographique. L'employeur peut aussi créer des alertes sur ses recherches types et sera informé de l'inscription d'un candidat répondant aux critères de recherche. Elle répond également aux critères d'accessibilité numérique. La SDASAP informera très prochainement les services RH des modalités d'accès.

Enfin, la moitié des candidats inscrits à cette plateforme possède une formation Bac+2 ou supérieure. De quoi justifier que le handicap ne doit pas être un frein au recrutement.

Pour en savoir plus : <https://www.hanploi.com/>



0800 738 314 : le numéro d'aide psychologique

Difficulté personnelle ou professionnelle, angoisse liée au contexte actuel, vous avez besoin de parler, d'être écouté, de partager ? Un psychologue est là pour vous soutenir.

0 800 738 314

Service & appel gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Appels anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Accessibles 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7

Une plateforme accessible en ligne : www.pros-consulte.com

Possibilité de télécharger de son smartphone une application Pros-Consulte.

Retrouvez la documentation sur le site Intranet de l'action sociale dans la rubrique « Actualités » :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>





L'aide alimentaire d'urgence

Mise en place par l'instruction du 19 octobre 2017 relative au dispositif d'aide alimentaire d'urgence pour les agents du ministère de l'Intérieur, l'aide alimentaire d'urgence vise à répondre à des situations exceptionnelles de précarité temporaires en permettant à un agent, ne pouvant utiliser aucune ressource sur le très court terme, de satisfaire ses besoins alimentaires et ceux de sa famille pendant une période maximale de 5 jours. L'aide alimentaire d'urgence n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs existants.

Le montant de l'aide est calculé sur un forfait journalier :

- 15 € pour un agent isolé ;
- 25 € pour un couple ;
- 10 € supplémentaires par enfant à charge.

Les bénéficiaires :

Cette aide est applicable à tous les personnels du ministère de l'Intérieur, excepté les militaires de la gendarmerie nationale.

Les modalités d'attribution :

Il s'agit d'une procédure identique à celle appliquée en situation d'urgence pour les demandes de secours financiers.

Elle nécessite :

- ➔ une demande écrite de l'agent ;
- ➔ une instruction de la demande par un assistant de service social ;
- ➔ un examen et une prise de décision dans le cadre d'une procédure d'urgence des aides financières, par le secrétaire général de la préfecture ou son représentant.

Utilisation de chèques de service :

Si un avis favorable est donné, le service de l'action sociale du SGCD remet à l'agent, en une seule fois, un ou plusieurs chèques de service selon le montant de l'aide attribuée.

Ces chèques de service sont utilisables dans une des enseignes, préalablement identifiée par chaque préfecture, qui aura préalablement établi une convention avec le meilleur prestataire.



L'hébergement d'urgence

Signature par la direction générale de la Police nationale (DGPN) de deux partenariats pour l'hébergement d'urgence des agents du ministère de l'Intérieur

La Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) a conclu, dans le cadre de la politique d'action sociale du logement qu'elle conduit, deux partenariats avec la Fondation Louis Lépine et l'ADASP 91 pour répondre au besoin spécifique de l'hébergement d'urgence des agents.

Pour aider les agents à traverser des situations personnelles difficiles, la DRCPN dispose désormais de deux logements :

- Un logement meublé de type T4 avec parking, destiné plus particulièrement aux familles, situé au Kremlin-Bicêtre. Le prix de la nuitée est de 35 € et la durée du séjour de 1 mois maximum.
- Une chambre meublée, dédiée aux célibataires, située à Corbeil-Essonnes qui peut-être mise gracieusement à disposition d'un agent pendant une durée de 1 mois maximum.

Ces solutions d'hébergement d'urgence complètent l'offre déjà proposée par la **SRIAS IDF** (section interministérielle d'action sociale d'Île-de-France) et son prestataire hôtelier « **voyage service plus** ».

Voyage Service Plus travaille avec des hôtels et résidences hôtelières implantés dans tous les départements franciliens. Ces structures peuvent accueillir des agents publics de l'État qui rencontrent une difficulté temporaire de logement.

L'agent en rupture d'hébergement doit se rapprocher du service social des personnels dont il relève qui effectuera le lien avec le bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement.

Pour en savoir plus :

DRCPN/SDPAS/BPMEL : drcpn-sdpas-bpmel@interieur.gouv.fr

SRIAS : pref-logement-temporaire@paris.gouv.fr



La Fédération sportive de la Police nationale (FSPN)

Cyril Demy, référent handicap au sein de la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN) organise chaque année, en compagnie de François Ance, retraité de l'industrie de la défense et membre de la fédération handisport, des journées « police-sport-handicap ».

Cette formidable aventure dite « Les coquilles fêlées » réunit une dizaine de fonctionnaires de police autour du sport. Ces personnes sont valides ou en situation de handicap, ce sont des hommes et des femmes appartenant à différents corps et grades, venant de plusieurs directions de la police nationale ainsi que de différentes régions.

La première étape a eu lieu le 5 juin 2021, elle a relié Paris à Massy. Cette journée s'est déroulée sous le regard bienveillant du DGPN adjoint, Jérôme Léonnet et de la Présidente de la FSPN, Brigitte Jullien, qui soutient cette opération depuis la première heure.

Le week-end suivant le groupe a parcouru 50 km dans les Pyrénées et sous le soleil, partant de Bayonne et allant jusqu'en Espagne. Chaque étape était ponctuée d'une visite dans les services de police locaux qui ont réservé un accueil chaleureux à tous les participants.

Les prochaines étapes auront lieu en Espagne, en septembre, de Pontferrada à Saint-Jacques-de-Compostelle (soit 230 km à parcourir sur 15 jours).

Ces journées sont des atouts importants qui changent le regard sur la Police et le handicap.

Renseignements : www.fspn.fr



L'Amicale Police et Patrimoine (APP)

L'APP a été créée il y a 15 ans par des policiers (actifs et retraités), soucieux de sauvegarder le souvenir de l'institution policière, et plus précisément sur la période courant de 1950 à 1990.



Cette association s'est développée et s'est faite connaître, tant en interne que de la société civile.

Aujourd'hui, l'Amicale Police et Patrimoine dispose d'une dizaine de véhicules anciens, aussi emblématiques que le « panier à salade » ou la 4CV. Elle a créé un petit espace muséographique où a été reconstitué, dans les moindres détails, un poste de police des années 50/60.

A la demande des autorités de tutelle, elle présente ses trésors à différentes occasions : Journées de l'intérieur ou du patrimoine, Semaine de la sécurité routière, commémorations/ inaugurations et sortie de promo en écoles de Police.

En qualité de club, elle participe à de nombreux événements ou défilés, sur de grands rallies, rassemblements et expositions, et notamment au Mondial de l'automobile.

Enfin, elle est présente sur des rassemblements caritatifs : Téléthon, Lion's clubs, Association d'aide au handicap.

A chaque sortie, le public, de tous âges, s'enthousiasme de redécouvrir ce patrimoine.

L'APP dispose d'un site (amicale-police-patrimoine.fr), où vous retrouverez toutes ses actions et tous ses matériels. Il reçoit près de 100 visites/jours et vous convaincra du sérieux de notre démarche associative et patrimoniale.

Pour poursuivre son travail de mémoire, l'Amicale a besoin de renfort pour répondre à toutes les sollicitations qui lui sont faites. Si vous disposez d'un peu de temps et souhaitez témoigner auprès des plus jeunes de votre époque, de vos expériences, n'hésitez pas à rejoindre cette association qui accepte naturellement des non-policiers partageant la même passion.

Contacts : 06 59 28 87 21 / 06 26 05 09 94

Courriel : app75@yahoo.fr ou d.chagrot@outlook.fr ou audebertguy91@free.fr

Adresse postale : APP – 7, avenue Maurice RAVEL – 92160 Antony



Du côté de la FJM...

Séjours sports à la résidence FJM les Écureuils de Font-Romeu !

Envie de vous dépenser, de faire le plein de sensations ou simplement de pratiquer une activité tranquille en famille ? La résidence les Écureuils et ses partenaires vous proposent pour cet été tout un panel d'activités sportives de pleine nature qui, à coup sûr, vous donneront le sourire et de merveilleux souvenirs !

Séjour sports (activités incluses)

En partenariat avec Ozone3, ce séjour sportif d'1 semaine, accessible dès 14 ans, vous permettra de découvrir la région autrement. Il est adaptable suivant votre niveau dans chaque discipline.

Il comprend 5 jours d'activités :

- 1/2 journée escalade,
- 1/2 journée via ferrata,
- 1 sortie canyoning,
- 1 sortie VTT,
- 1 randonnée nocturne au Pic du Carlit pour admirer le lever du soleil.

A partir de 450 € la semaine/pers.



Séjour sports (activités à la carte)

En partenariat avec Ozone3, ce séjour sportif d'1 semaine, accessible dès 14 ans, vous permettra de découvrir en toute liberté la région autrement.

- Vous avez un bon d'activités de 100 € en votre possession.
- Vous choisissez et réservez directement auprès de notre partenaire Ozone3 vos activités (en fonction des disponibilités).

A partir de 330 € la semaine/pers.

Séjour golf (initiation ou perfectionnement)

En partenariat avec le golf de Font-Romeu, la résidence les Écureuils vous propose un stage d'initiation ou de perfectionnement au golf.

Ce parcours de 9 trous est une agréable succession de fairways montants et descendants, et vous proposera quelques-uns des plus beaux panoramas des Pyrénées Catalanes. Les caddys-car vous permettront de profiter agréablement de ce parcours exigeant au charme et à l'attrait indiscutable depuis 90 ans.

Séjour initiation : **à partir de 380 €** la semaine/pers.

Séjour perfectionnement : **à partir de 590 €** la semaine/pers.



Retrouvez toutes les informations sur : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/offres/sejours-sports-ete-2021-les-ecureuils/>

L'inauguration et l'ouverture du centre de vacances ANAS « Les Pins » de Fabregas le 1^{er} juin 2021



Le mois de juin a été l'occasion pour le bureau national d'inaugurer le centre de vacances de la Seyne-sur-Mer à Fabregas.

Partez à la découverte de ce site magnifique à deux pas des plages de galets et de sable noir ! La grande plage de sable fin des Sablettes est accessible en voiture à 3 km du centre.

Réservez dès aujourd'hui pour la saison 2021 !

Plongez dans notre magazine en ligne et dénicher un week-end entre amis ou des vacances en famille... Partez à la découverte de nos régions à des prix attractifs. Nos équipes vous attendent dans une ambiance familiale et conviviale, alors n'attendez plus, faites votre choix parmi nos destinations. L'ANAS pense aussi aux enfants du personnel du ministère de l'Intérieur, nous proposons deux colonies de vacances d'été à découvrir sur notre catalogue.

Il reste encore quelques places dans la colonie de Trévencuc, contactez-nous pour réserver.

Renseignements centres de vacances :

Contact « Les Pins » : **09 63 69 31 04** ou fabregas@anas.asso.fr

Contact et renseignements centres : reservation@anas.asso.fr

Renseignements et réservation colonie : **02 96 70 42 88**

ou colotreveneuc@anas.asso.fr



Catalogue en ligne :

www.anas.asso.fr/le-vac-anas-2021



Prochaines JPS Police :

- **Mardi 14 septembre 2021** - DDSP de Bordeaux
- **Jeudi 16 septembre 2021** - DRPJ de Versailles
- **Mercredi 22 septembre 2021** - CSP de Saint-Quentin

Renseignements : DRCPN/SDPAS/BPQVT/Pôle partenariats : **tél. 01 80 15 46 81/48 49.**



Prochaine réunion en visioconférence :

Mercredi 7 juillet 2021 à 14 h 30, CHSCT Ministériel > Salle des Commissions Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - 75012 Paris



DÉPART/ARRIVÉE

SDASAP DRH



Florence Spira-Chekroun, psychologue du travail, prend ses fonctions en qualité de responsable de la cellule qualité de vie au travail au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom, votre position administrative : en activité ou en retraite.

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » bimensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.